

Résumé des coprésidents
Réunion du Sous-comité du Programme de valorisation à grande échelle des énergies
renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP)
22 juin 2010

Coprésidentes

Adrine Ter-Grigoryan, Arménie
Brigitte Cuendet, Suisse

OUVERTURE DE LA REUNION

1. La réunion est ouverte par les coprésidentes : Mme Brigitte Cuendet (membre du Sous-comité représentant la Suisse) et Mme Adrine Ter-Grigoryan (membre du Sous-comité représentant l'Arménie). Mme Cuendet présidera les débats relatifs aux points 5, 6,7 et 8 de l'ordre du jour, et Mme Ter-Grigoryan ceux concernant les points 1, 2, 3 et 4.
2. Le représentant du Danemark annonce une contribution de 60 millions de couronnes danoises (soit environ 10 millions USD) en faveur du SREP.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. La réunion adopte l'ordre du jour qui fait l'objet du document SREP/SC.3/1. Il est entendu que le Sous-comité examinera, au titre du point « Questions diverses », la procédure d'établissement des résumés des coprésidents.

MODALITES DE PROGRAMMATIONS ET DIRECTIVES OPERATIONNELLES DU SREP

4. Les membres du Sous-comité du SREP examinent le document SREP/SC.3/3, intitulé *SREP Programming Modalities and Operational Guidelines*, et font part de leurs observations. Les membres ont jusqu'au 15 juillet 2010 pour transmettre, s'ils le souhaitent, des observations écrites supplémentaires à l'Unité administrative des FIC, qui publiera sur son site web tous les commentaires reçus. L'Unité administrative est également priée de réviser le document, en collaboration avec le Comité des banques multilatérales de développement (BMD), en tenant compte des observations faites pendant la réunion et des commentaires écrits reçus des membres du Sous-comité, et de diffuser le document révisé par courrier pour approbation à la fin de juillet 2010.
5. Le Sous-comité examine par ailleurs le document SREP/SC.3/Inf.2, *Information Note on the use of hybrid systems under SREP*. Le Sous-comité n'est pas en mesure d'adopter une décision définitive quant au financement des systèmes hybrides au titre du SREP, et devra poursuivre l'examen de cette question lors de l'établissement du document de programmation. Rappelant que l'objectif du SREP est de fournir des financements afin de promouvoir l'utilisation des énergies renouvelables, le Sous-comité examine les options suivantes :
 - a. exclure des investissements et activités financés au titre du SREP les systèmes hybrides utilisant des énergies non renouvelables ;
 - b. financer au cas par cas les systèmes hybrides utilisant des énergies non renouvelables, sans perdre de vue les objectifs du Programme, en fixant une limite maximale pour le pourcentage de production électrique issue d'une activité ou d'un programme d'investissement financé par le SREP qui pourra être produit à partir de systèmes à énergies non renouvelables, et en faisant réaliser une analyse de sensibilité à long terme aux fluctuations des prix des combustibles fossiles ; ou

- c. autoriser l'intégration aux investissements et activités financés par le SREP de composantes axées sur les systèmes hybrides, à la condition que ces composantes soient financées par d'autres sources que le SREP.

6. Le Sous-comité décide que des financements d'un montant maximal de 1,5 million USD pourront être accordés aux pays en vue du financement d'activités liées à la préparation de plans d'investissement. Les pays pourront solliciter, dès les tout premiers stades du processus, une avance dont le montant ne pourra excéder 25 % du montant total du financement prévu, si ces ressources s'avèrent indispensables pour leur permettre d'assumer un rôle moteur dans la conception du programme financé au titre du SREP. La décision du Sous-comité sera dûment prise en compte dans la version finale des *Modalités de programmation et directives opérationnelles du SREP*.

PRESENTATION DU RAPPORT DU GROUPE D'EXPERTS DU SREP SUIVIE D'UNE SEANCE DE QUESTIONS/REPONSES

7. Le Sous-comité accueille avec intérêt l'exposé des coprésidents du Groupe d'experts du SREP dans lequel sont présentés les travaux et le rapport du Groupe d'experts (SREP/SC.3/4). Il se déclare satisfait du travail effectué par le Groupe d'experts et des précisions supplémentaires que lui ont fournies les coprésidents du Groupe. Le Sous-comité demande au Groupe d'experts d'entreprendre des activités supplémentaires, comme indiqué au paragraphe 9 ci-dessus.

SELECTION DES PROJETS PILOTE DU SREP

8. Le Sous-comité, s'appuyant sur les recommandations du Groupe d'experts du SREP, approuve les six projets pilotes ci-dessous (classés dans l'ordre alphabétique), qui seront financés au titre du SREP¹:

- a) Éthiopie
- b) Honduras
- c) Kenya
- d) Maldives
- e) Mali
- f) Népal

9. Le Sous-comité prie le Groupe d'experts de réexaminer les dossiers des pays ayant précédemment présenté des déclarations d'intérêt, et de préparer, en se référant aux critères de

¹ Comme l'y autorise les dispositions du paragraphe 34 du Règlement intérieur des réunions du Comité du Fonds climatique d'investissement stratégique, qui s'appliquent aussi *mutatis mutandis* aux réunions des Sous-comités du SCF, le membre du Sous-comité représentant les Îles Salomon, sans pour autant s'opposer à l'adoption d'une décision consensuelle, émet une objection quant à la sélection des pays pilotes, et s'inquiète notamment du caractère superficiel du rapport de Groupe d'experts. Il demande à ce dernier d'établir la liste de tous les pays ayant soumis une déclaration d'intérêt avant que le Sous-comité ne sélectionnent les pays pilotes. Le membre du Sous-comité représentant le Nicaragua désapprouve lui aussi la sélection des pays pilotes, mais ne souhaite pas faire obstacle à la décision du Sous-comité. Il fait toutefois observer que la liste ne mentionne pas le Nicaragua, qui se classe pourtant au deuxième rang des pays les plus pauvres de la région Amérique latine et Caraïbes, et qui a déployé des efforts considérables dans le domaine énergétique.

sélection des projets pilotes nationaux et régionaux déjà approuvés par le Sous-comité, une liste de six autres pays susceptibles d'être sélectionnés si des financements additionnels venaient à être disponibles aux fins d'autres programmes. Le Groupe d'experts est également prié de :

- a) inscrire sur cette seconde liste de pays les trois pays ayant précédemment fait l'objet d'une recommandation du Groupe d'experts, à savoir (par ordre alphabétique) l'Arménie, le Libéria et la Mongolie ;
- b) s'agissant des trois autres pays à inscrire à la liste de pays révisée : i) sélectionner à titre prioritaire, parmi les pays ayant présenté une déclaration d'intérêt, des pays entrant dans la catégorie des pays les moins avancés ou des pays à faible revenu, et identifiés comme tels dans la liste OCDE/CAD des pays bénéficiaires de l'aide publique au développement ; ii) évaluer le potentiel que présenterait la mise en œuvre d'un programme pilote dans un pays de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord et de la région Pacifique ayant soumis une déclaration d'intérêt ; évaluer le potentiel d'un programme pilote régional.

MODALITES DE FINANCEMENT DU SREP

10. Les membres du Sous-comité du SREP examinent les documents SREP/SC.3/5 et SREP/SC.3/5/Add.1, relatif aux modalités de financement du SREP, et font part de leurs observations. Les membres ont jusqu'au 15 juillet 2010 pour transmettre, s'ils le souhaitent, des observations écrites supplémentaires à l'Unité administrative des FIC, qui publiera sur son site web tous les commentaires reçus.² L'Unité administrative est également priée de réviser le document, en collaboration avec le Comité des BMD, en tenant compte des observations faites pendant la réunion et des commentaires écrits reçus des membres du Sous-comité, et de diffuser le document révisé par courrier pour approbation à la fin de juillet 2010.

11. Le Sous-comité convient de séparer la question des commissions prélevées par les BMD de celle des modalités financières. Il demande à l'Unité administrative des FIC de préparer, en collaboration avec le Comité des BMD, et de soumettre pour examen au Sous-comité à sa prochaine réunion de novembre 2010, un document plus clair et plus détaillé sur les commissions envisagées.

QUESTIONS DIVERSES

12. S'agissant du résumé des coprésidents qui doit être préparé à l'issue de chacune des réunions du Sous-comité, conformément au paragraphe 42 du Règlement intérieur, il est décidé de procéder comme suit :

- a) l'Unité administrative des FIC préparera un projet de résumé ;
- b) l'Unité administrative diffusera le projet de résumé auprès de tous les membres du Sous-comité pour examen ;

² Le membre du Sous-comité représentant les Îles Salomon n'est pas favorable à la possibilité faite aux membres de soumettre des observations supplémentaires par écrit.

- c) les membres du Sous-comité pourront transmettre leurs éventuelles observations aux coprésidents, et en adresseront également copie aux autres membres du Sous-comité et à l'Unité administrative ;
- d) les coprésidents approuveront le résumé final, en tenant compte des éventuelles observations reçues des membres.

13. Le Sous-comité prie l'Unité administrative de rédiger une note sur la tenue éventuelle des réunions des comités et sous-comités des fonds fiduciaires en Europe et à Washington. La note devra être soumise pour examen à la réunion conjointe des Comités des fonds fiduciaires du FTP et du SCF, prévue en novembre 2010.

CLOTURE

14. La réunion est déclarée close le 22 juin 2010.